

Nom : *Lecoutre*
Prénoms : *Jules Constant* Surnom :

ÉTAT CIVIL.
Né le *12 septembre 1868*, à *Wierre-Effroy*, canton
de *Warguise*, département de *la Pas de Calais*, résidant
à *Permes*, canton de *Brouloyne*, département
de *la Pas de Calais*, profession de *Cultivateur*
fils de *Henri* et de *Jeanne Belliez Smielé*, domiciliés
à *Permes*, canton de *Brouloyne*, département de *la Pas de Calais*

SIGNALEMENT.
Cheveux *bruns*, sourcils *bruns*
yeux *bruns*, front *ordinaire*
nez *droit*, bouche *ordinaire*
menton *droit*, visage *ordinaire*
Taille : 1 m. *66* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

N° *199* de tirage dans le canton de *Brouloyne nord*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Bon frère au service

Compris dans la *2^e* partie de la liste du recrutement cantonal. (*2^e* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} juillet 1886

Dans l'armée active.
Accompli une période d'exercice dans le 1^{er} Escadron du Train des Equipages Militaires du 1^{er} au 28^e 1887

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Accompli une 1^{re} période d'exercice dans le 1^{er} Escadron du Train des Equipages Militaires du 1^{er} au 26 septembre 1889

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Nov 1894

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
Accompli une période d'exercice au 1^{er} Escadron du Train des Equipages Militaires du 2^e au 15 Mars 1896

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SÛTE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.	Domicile ou R. résidence.
<i>juillet 1888</i>	<i>Wierre-Effroy</i>	<i>Kauser</i>	<i>R</i>
<i>1^{er} Mars 1903</i>	<i>Permes la cloie</i>	<i>id</i>	<i>D</i>

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>1^{er} juillet 1886</i>	<i>1^{er} juillet 1886</i>	<i>1^{er} juillet 1886</i>	<i>1^{er} juillet 1886</i>	<i>1^{er} juillet 1886</i>
		<i>1^{er} Mars 1894</i>	<i>1^{er} Mars 1894</i>	<i>1^{er} Mars 1894</i>
			<i>1^{er} Mars 1903</i>	<i>1^{er} Mars 1903</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.